



«La coopération de l'Union Européenne avec le
Maghreb»

Mémoire de géopolitique
du lcl Mselmi (Tunisie)
dans le cadre de l'étude dirigée de Géopolitique
«l'Europe en construction »
« aspect sécurité et défense »

Directeur: Professeur Mr André BRIGOT

mars 2002

La coopération Union Européenne Maghreb

Sommaire

Partie I : Géopolitique du Maghreb

Historique du Maghreb

Qu'est ce que le Maghreb

Évolutions vers un ensemble intégré UMA

État de la coopération intra-maghrébine

Quels sont les obstacles à la coopération intra- maghrébine

Partie II : Perceptions de risque et menace entre l'Europe et le Maghreb

Crises affectant la sécurité

Risques touchant à la stabilité

Partie III : La coopération union européen Maghreb

Déclaration de Barcelone

Coopération sécuritaire

Coopération économique

Perspectives futures

Conclusion

La coopération Union Européenne Maghreb

Table des matières

Introduction	5
Partie I Géopolitique du Maghreb ...	
1.1 Histoire du Maghreb.....	7
1.2 Qu'est ce que le Maghreb	7
1.3 Evolutions des états du Maghreb vers un ensemble intégré UMA.....	8
1.4 Etat de la coopération maghrébine.....	9
1.5 Quels sont les obstacles à la coopérations maghrébines.....	10
Partie II Perceptions des risques et menaces Union européenne - Maghreb.....	14
2.1 Crises affectant la sécurité.....	15
2.2 Risques touchant à la stabilité.....	16
Partie III La coopération union européenne - maghreb.....	22
3.1 Déclaration de Barcelone	22
3.2 La coopération sécuritaire	23
3.3 La Coopération économique.....	26
3.4 Les perspectives futures	36
Conclusion.....	38

Introduction

Le Maghreb apparaît souvent pour l'union européenne comme un ensemble simple à appréhender. D'abord parce qu'il compte un nombre limité de pays, ensuite parce qu'il n'est pas une mosaïque compliquée de religions et de peuples à l'histoire mouvementée et difficile à comprendre. Le fait que les pays du Maghreb aient tous subi la même domination coloniale française, et qu'une fois indépendantes, ils aient tous prolongé d'une manière ou d'une autre les structures notamment administratives hérités de la période française ; Tout cela plaide pour une image moins floue et plus familière.

Pourtant lorsque les Maghrébins se posent le problème des relations bilatérales et d'une coopération avec un espace européen unifié, ils ont le sentiment désagréable que l'Europe n'a pas besoin d'eux, alors qu'ils ont besoin de l'Europe. Le commerce extérieur de l'UE avec le Maghreb représente 1% de ses échanges alors qu'il compte pour près de 70% dans l'autre sens.

L'Europe ne veut plus des maghrébins comme travailleurs ; D'autres pays sont prêts à se substituer à eux comme exportateurs de matière première. Leurs cuirs et leurs textiles sont mis en concurrence avec les produits équivalents d'Europe de l'Est ou des pays asiatiques. Leurs produits agricoles sont refoulés au profit de l'Europe du sud. La ou une demande existe dans le domaine de la pêche par exemple, ils ont le sentiment d'être l'objet d'un pillage.

Mais l'importance de la coopération avec le Maghreb subsiste encore aux yeux des européens et peut s'articuler autour de deux questions essentielles.

La première est d'ordre sécuritaire le contrôle du flux migratoire venant du sud est à l'origine de la crainte des pays européens et en premier l'Espagne d'être soumise à des pressions migratoires incontrôlables du type albanais débarquant en Italie, nécessite une étroite coopération avec les voisins du sud.

La seconde tient à la prédominance d'intérêts économiques :L'Europe reste dépendante des Etats Unis pour les produits énergétiques nécessaires à son industrie. Voulant se doter d'une stratégie énergétique indépendante ; l'Europe se tourne vers le Maghreb. De grand projet de valeur symbolique comme les gazoducs et les liaisons permanentes à travers l'Italie et l'Espagne ont trouvé leur place. Le Maghreb représente aussi un nouveau marché potentiel des produits industriel de l'Europe.

Il y a aussi ces solidarités qui se sont bâti au niveau des sociétés civiles à partir des immigrations installées en Europe du Nord (France, Allemagne, Belgique, Hollande) globalement 4 millions de personne d'origine maghrébine sont installés à demeure.

Même en ayant le sentiment d'un partenariat inégal et moralement peu défendable les pays du Maghreb et l'UE n'ont pas d'autres recours qu'une entente mutuelle ; et s'est ce qu'ils ont compris en adhérant au processus de Barcelone qui définit un partenariat global euro-méditerranéen.

Les Européens s'intéressent surtout au volet politique et sécuritaire dans la coopération avec le Maghreb ; alors que le volet économique est la priorité des pays du sud. Avant de voir ces deux volets de coopération Europe Maghreb définissons les caractéristiques géopolitiques de cet espace maghrébin. et les perceptions de risques et menace entre l'Europe et le Maghreb

I GEOPOLITIQUE DU MAGHREB :

1.1 Histoire du Maghreb.

Une grande partie de l'histoire du Maghreb celle qui précède la présence française est trop souvent occultée voir simplifiée. Elle restreint aussi ses origines à la seule composante arabo-musulmane Le Maghreb est avant tout, une terre d'invasion qui aux fils des siècles a enrichi et façonné son héritage ethnique culturel et même religieux. Peuplé à l'origine par des berbères dont la présence s'étendait vraisemblablement des rives de l'Atlantique aux confins de l'Égypte actuelle. Il a d'abord connu l'arrivée des marchands phéniciens qui fondèrent Carthage aux IX siècles avant Jésus Christ. Il sera ensuite vers 70 a J-C une terre refuge pour les juifs qui ont fui Jérusalem après la destruction du second temple.

Le Maghreb fut par la suite romain et chrétien avant d'être islamisé par les cavaliers arabes aux VII et VIII ° siècles. Jusqu'à la fin du moyen age le Maghreb va connaître le développement de plusieurs dynasties musulmanes dont le rayonnement s'étendra du Sahel en Andalousie. C'est au cours de cette période que le Maghreb connaîtra des périodes d'union dont la plus marquante est l'empire Almoahade au 12° siècle.

Au quinzième siècle cette région va connaître le déclin ; Isolé des courants de pensée qui apparaissent en occident, malgré l'arrivée massive des musulmans et juifs d'Andalousie ; économiquement et financièrement dépendant, miné par les luttes tribales, le Maghreb est ébranlé par la division et les guerres civiles ce long déclin va aboutir à l'implantation des Turcs au seizième siècle en Algérie et en Tunisie. Puis la France prendra pied au Maghreb avec la prise d'Alger en 1830 ; la mise en place d'un protectorat en Tunisie en 1881 et au Maroc en 1912. L'Espagne a conservé plusieurs zones d'influences au Nord et au sud du Maroc. Les frontières actuelles ont été délimitées par la colonisation française à partir de 1830.

Le Maroc et la Tunisie vont obtenir leur indépendance en 1956 à la suite d'un long bras de fer entre le gouvernement de la IV république française et les mouvements nationalistes des deux pays l'action armée est restée moins importante que celle menée par le FLN algérien 1954-1962.

1.2 Qu'est ce que le Maghreb ?

Un aperçu général et synthétique sur cet ensemble nous paraît opportun pour aborder les relations de coopération :

Le terme arabe Maghreb (el Maghreb) signifie le couchant par opposant à Machrek (el machrek le levant) ce terme est utilisé pour la première fois par l'historien Ibn Kaldoun au 14^e siècle pour désigner les pays d'Afrique du Nord.

Le Maghreb est un ensemble délimité par des frontières naturelles : au Nord, la méditerranée ; au sud, le Sahara ; à l'Est le désert libyen à l'Ouest, l'Atlantique. Cette situation d'enfermement ou d'encerclement par des barrières naturelles difficilement franchissable a poussé les géographes arabes à qualifier le Maghreb de jaziret el Maghreb : l'île du Maghreb.

Le Maghreb est perçu par le Monde arabe comme sa partie Ouest ; Le Monde africain comme sa partie Nord ; le Monde européen comme sa partie sud. Ainsi, la nature des relations du Maghreb avec les grands ensembles voisins change suivant la direction prise en prenant pour repère le Maghreb :

- ◆ Vers l'Est, les relations sont dominées par l'aspect fraternité de race et de culture.
- ◆ Vers le Nord, les relations sont dominées par l'aspect échanges économiques et technologiques.
- ◆ Vers le Sud, les relations sont dominées par l'aspect partage territorial et culturel de l'espace saharien.

Le Maghreb est composé des pays du Maroc de l'Algérie et de la Tunisie (Maghreb central) la question se pose de savoir si la Libye et la Mauritanie en font partie de même que le Sahara occidental s'il devient un jour indépendant. L'adage local selon lequel le Maghreb commence là où se mange le couscous et se porte le burnous n'est pas vraiment d'un grand secours scientifique ou historique. Une chose est sûre : aucun des pays centraux ne possède des frontières naturelles celles qui prévalent actuellement contestées par le Maroc à l'égard de l'Algérie furent l'œuvre de présence étrangère en terre maghrébine.

Officiellement le Maghreb qui, à l'origine ne désignait que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie s'est étendu à la Libye et à la Mauritanie en 1989 avec la création de l'Union du Maghreb arabe (U.M.A.).

1.3 Evolution des états maghrébins vers un ensemble intégré UMA.

Les états du Maghreb ont connu l'union dans l'histoire sous le règne des almoahades au 12^e siècle. Le désir d'intégration s'est fait sentir durant la période coloniale, dans la lutte commune pour l'indépendance et dès 1948, un comité de libération installé au Caire, adopte une charte qui constitue la première élaboration idéologique du

projet unitaire¹ Vers 1952, les partis porte-flambeau des mouvements de libération des 3 pays réunis à Tanger réaffirment la communauté des destins, au moment de la naissance de la CEE. Le comité permanent consultatif maghrébin (CPCM), mis en place en 1958 va servir de laboratoire économique du Maghreb jusqu'en 1975.

Le 17 février 1989 se tient à Marrakech le sommet constitutif de l'union du Maghreb arabe(UMA) aux trois principaux pays du Maghreb s'ajoutent la Libye et la Mauritanie dans la déclaration finale du sommet les cinq pays s'engagent à créer un espace économique commun et à autoriser la libre circulation des personnes et des biens et à réaliser une union douanière. l'UMA est doté d'une présidence tournante et de plusieurs commissions ministérielles (finances, économie sécurité...)

L'UMA est dotée :

- ♦ d'un conseil de la présidence, instance suprême de l'union et seul organe habilité à prendre les décisions ; les décisions sont prises à l'unanimité (un projet d'amendement pour la prise de certaines décisions à la majorité).
- ♦ Un conseil des MAE, chargé de préparer les décisions du conseil de la présidence et d'examiner les propositions des autres institutions de l'UMA.
- ♦ Un secrétariat général permanent assure le secrétariat du conseil de la présidence, du conseil des MAE, du comité de suivi et des commissions ministérielles spécialisées.
- ♦ Un comité de suivi, chargé du suivi des affaires de l'union.
- ♦ Quatre commissions ministérielles, spécialisées : économie ; finances, sécurité alimentaire, infrastructure et ressources humaines chargés de préparer les travaux à soumettre au conseil.
- ♦ Assemblée consultative composée de vingt représentants par pays, choisis au sein des institutions législatives des états membres.
- ♦ Instance judiciaire.

Nous nous limiterons dans notre étude aux pays du Maghreb central. Cet ensemble composé de littoral, de montagne et de désert long de 4000km d'Est en Ouest, avec 6 millions de km² est comme une île entourée d'espace relativement vide de population.

1.4: Etat de la coopération maghrébine

Les pays du Maghreb ont plusieurs points communs. Avant tout l'islam : les musulmans du Maghreb sont majoritairement sunnites. De rite malékite adopté par 95% de la population. Le malékisme est l'une des plus anciennes des quatre écoles juridiques de l'islam sunnite. Ensuite la langue arabe, même s'il existe au Maroc et en Algérie de forte

¹ Ben KHADER, le grand Maghreb et l'Europe 2^e édition

minorité berbérophone. Autre point commun la langue française très répandue dans les pays centraux, une jeunesse nombreuse, un héritage de dur combat pour l'indépendance avec une série d'actes de solidarité et de partage. Les Maghrébins partagent les mêmes interrogations quant à leur identité, le même désir de modernité.

Malgré ces points communs le Maghreb est l'une des régions du monde où la coopération politique et économique est la moins développée ; Alors que les trois pays s'appêtent à ouvrir leurs frontières aux produits européens par le biais d'accord d'association avec l'Union européenne les échanges intra maghrébins ne dépassent pas le 1% du commerce régional.

A l'orée du vingt et unième siècle, à l'heure où les regroupements régionaux qu'ils soient économiques ou politiques se multiplient en plusieurs endroits de la planète, car considérés comme l'une des meilleures réponses à apporter aux défis nés de la globalisation, le Maghreb reste divisé. L'intégration des échanges économiques reste insignifiante et les tensions entre les capitales fréquentes fautes d'une vraie volonté politique des dirigeants des pays qui le composent, et dans la perspective d'une levée des barrières douanières avec l'Europe, la région court le risque d'une marginalisation progressive qui ne sera pas sans rappeler son isolement durant les XVII et XIX siècles qui devait conduire à la colonisation.

Le tableau suivant nous résume l'état de la coopération au Maghreb.

Echanges commerciaux entre les pays de l'UMA	Importation (% total)	EXPORTATION(%total)
Algérie	2%	2%
Maroc	3%	5%
Tunisie	1%	6%

Source CNUCED, calculs secrétariat général UMA1998

1.5 Quels sont les obstacles à la coopération intra maghrébine ? L'UMA est aujourd'hui un processus totalement bloqué. Le différent Algéro-Marocain la question du Sahara occidental mais aussi des rivalités économiques et politiques entre les trois principaux pays de la région ont entamé les chances de réussites de tout rapprochement.

a)- Hétérogénéité des Régimes politiques

Les accessions aux indépendances ne déboucheront pas sur l'union du Maghreb. Dès le début des années 1960 il est évident que les évolutions politiques des trois pays seront différentes d'autant plus que la rivalité entre l'Algérie et le Maroc due notamment à des litiges frontaliers qui perdurent à ce jour ne cessera jamais de s'exacerber. Mais le

désenchantement ne concerne pas uniquement les rêves envolés d'union. En effet les lendemains de l'indépendance ne sont guère à la hauteur des espoirs générés lors des luttes nationalistes.

Après avoir choisi la voie du socialisme et du parti unique, l'Algérie qui en réalité a toujours été gouverné d'une main de fer par une armée omniprésente et forte d'une légitimité acquise lors de la guerre d'indépendance, tente actuellement de sortir d'une guerre civile qui a fait plus de 150000 morts en dix ans dans un contexte de grave crise économique et de vide idéologique face aux revendications islamistes.

Quant au Maroc après avoir été durant des années mis à l'index en raison de sa mauvaise situation en matière des droits de la personne humaine il semble s'acheminer vers une monarchie constitutionnelle. Un processus d'ouverture et de réforme politique est engagé l'arrivée du nouveau roi semble encourager la constitution d'un gouvernement d'alternance issu de l'opposition de gauche. La monarchie est bien décidée d'opter pour un partage de pouvoirs avec différentes formations politiques mais il reste que le climat social demeure préoccupant au point que le roi a de lui-même fait de la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'analphabétisme les objectifs prioritaires du gouvernement.

Enfin la Tunisie, pays le moins favorisé du Maghreb, a su contrer la menace islamiste, ce pays vit une vraie embellie économique lui permettant une certaine ouverture même contrôlée.

b)- Economies non complémentaires :

Du fait des conditions naturelles, mais aussi de la politique agricole coloniale de la France, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie produisent les mêmes produits même s'ils ne sont pas comparables de point de vue quantité.

La vérité aussi est que ces trois pays du Maghreb central, de même culture, de même langue, de même religion de même histoire entretiennent avec la France et l'Europe des relations bien plus étroites qu'ils n'en entretiennent entre eux. En effet la question de complémentarité n'a pas été sérieusement débattue si un des trois pays sait faire quelque chose mieux que les autres ceux ci doivent lui céder la place et essayer autre chose les pays maghrébins ne doivent pas avoir de compétition intérieure. Le passage d'un gazoduc de l'Algérie à la Tunisie ou au Maroc a été vécu comme un événement historique ; Ce qui est normal a paru révolutionnaire.

c) le problème du Sahara

Territoire désertique plat s'étendant sur une superficie de 266000 Km, soit un peu plus du moitié du territoire marocain. Le Sahara occidental est l'une des principales

sources de tension au Maghreb ; véritable pomme de discorde entre l'Algérie et le Maroc. Il freine toute ambition de coopération ou tentative d'union régionale maghrébine, qu'elle soit politique ou même économique, pourtant indispensable au développement.

Ancienne colonie espagnole, ce territoire compterait près de 15 milliards de tonnes de réserve en phosphates et son sous-sol recèlerait d'important gisements de cuivre et de fer. Il est bordé à l'Ouest par l'atlantique sur plus de 1000 Km de côtes les plus poissonneuses du monde. Ses frontières sont partagées avec trois Etats : Le Maroc au Nord ; l'Algérie au Nord est et la Mauritanie au sud et sud est

De 1976, date à laquelle les Espagnols quittent définitivement le territoire et la proclamation de la République Arabe Sahraouie à 1991, ce territoire a fait l'objet d'une guerre entre le Maroc et le Front Polisario (front de libération de Seguiet el Hamra et du Rio de Oro) les deux régions nord et sud de ce territoire.

En fait depuis 1973, les ambitions concurrentes des Etats voisins se manifestent, d'une part, par la création du Polisario, soutenu par l'Algérie et d'autre part par la réclamation marocaine du territoire du Nord, celui du sud étant alors revendiqué par la Mauritanie. En 1975 l'Espagne avant de quitter signe avec le Maroc et la Mauritanie, les accords de Madrid cédant les deux tiers du nord du territoire au Maroc et le troisième tiers, au sud, à la Mauritanie. Les troupes marocaines et mauritaniennes se heurtent dès le début à la résistance déterminée des Polisario. La Mauritanie se retire progressivement du conflit décidant en 1979 après accords avec le Polisario de renoncer à ces revendications.



d)- Différends frontaliers :

Ce différend est essentiellement entre le Maroc et l'Algérie. Le Maroc considère qu'il a 3600 km de frontières avec l'Algérie. Alors que seul est internationalement reconnu un secteur dont le tracé Nord sud, de la cote méditerranéenne à l'oasis de Figug longue de 400Km, le deuxième secteur orienté Nord est Sud Ouest long de 1700 km n'a jamais été officiellement tracé. Ses frontières furent contrôlées à partir du XXe siècles par les autorités coloniales dépendant d'un même état, la France. La non-délimitation de cette frontière entre l'Algérie et le Maroc résulte des différences entre deux formes de colonisation. Dès l'indépendance de l'Algérie acquise en 1962, cette question de frontière devint brûlante, chacun des états voulant prendre des gages territoriaux ce qui provoqua en 1963 quelques semaines de violents combats. C'est seulement en 1969 qu'un accord a été signé sur le tracé de cette frontière ; Le Maroc reconnaissait l'appartenance de la ville de Tindouf à l'Algérie et l'Algérie reconnaît l'appartenance du Sahara occidental sous domination espagnole au Maroc. Mais l'opposition marocaine dénonça le traité et cria à la trahison du roi qui voulait livrer une partie du territoire sacrée à une puissance étrangère. Combiné à d'autre problème, l'émotion devint telle que le roi décide de dissoudre le parlement qui aurait ratifié l'accord. Boumédiène se sentit joué et du coup, décida de soutenir la volonté d'indépendance des sahraouis. C'est une des situations de conflit latent que vit le Maghreb ; d'autres situations de risques ou de conflits persistent en Méditerranée et menacent la stabilité de toute la région.

II LES RISQUES TOUCHANT A LA STABILITE ET LA SECURITE (Europe –Maghreb)

En Europe du sud émerge un discours sur la « menace du sud ». Sur ce terme il existe une confusion parfois délibérément entretenue, menaces, risques, conflits, problèmes sont des choses différentes. Surtout lorsqu'il apparaît que la plus grande partie des menaces n'est pas de caractère militaire : faim, sous-développement, pression démographique, dégradation écologiques....

Pendant plus de 45 ans, de 1946 à 1990, la zone méditerranéenne a été intégrée dans la structure conflictuelle du système bipolaire issu de la seconde guerre mondiale. Les pays maghrébins ont fait partie de la zone grise où les deux super puissances ont cherché à renforcer leur influence, créant ainsi par alliés interposés des risques d'affrontement direct. La fin du monde bipolaire, la guerre du Golfe et les conflits dans l'ancienne Yougoslavie attirent désormais l'attention sur une région où les risques relatifs à la sécurité et la stabilité contrebalancent les chances de développer une coopération et un partenariat entre les Etats riverains. Preuves des sentiments d'insécurité les séries d'initiatives :

- l'Espagne et de l'Italie des 1990, lancent le projet d'une conférence sur la sécurité et la coopération en méditerranée ;
- L'UEO en 1992, lors de la déclaration de Petersberg visant à instaurer un dialogue avec les pays du Maghreb,
- l'OSCE en 1994 invitant les pays de la rive sud à ses réunions ministérielles.
- Puis l'OTAN en décembre 1994 cherchant, elle aussi à nouer les liens avec les riverains du sud, le mouvement en faveur des relations plus confiantes entre les deux rives était largement admis et souhaité.

Ce constat conduit l'UE a organisé les 27 et 28 novembre 1995 une conférence euro-méditerranéenne à Barcelone. Le principe d'un partenariat euro-méditerranéen est adopté selon trois volets : un partenariat politique et de sécurité, un partenariat économique et financier visant à l'instauration de zone de libre échange, assortit d'une assistance financière, et un partenariat en matière sociale, culturelle et humaine afin de faciliter la compréhension entre différentes cultures et sociétés.

Cette approche globale du bassin méditerranéen est une tentative pour créer un ordre nouveau dans la région, et y instaurer la paix. Mais cet effort pour constituer un pacte euro-méditerranéen se heurte à des crises qui affectent la sécurité de la zone ; et des risques constituant un danger pour sa stabilité.

2.1 Les crises affectant la sécurité dans la zone

Un regard global sur le bassin méditerranéen nous révèle des foyers de tensions et de crises latentes, qui si elles se déclenchent, peuvent affecter la sécurité des pays de la région.

-La question chypriote et les différents gréco-turcs. Cette affaire concerne deux pays européens membres de l'OTAN ; la Grèce et la Turquie s'opposent aussi pour des problèmes de souveraineté territoriale maritime. L'absence de relations harmonieuses et équilibrées entre les deux états n'est pas sans risque pour la sécurité en méditerranée.

- La tension qui règne entre la Turquie et la Syrie. Il y a la question kurde qui met aux prises les deux Etats, entraînant de leur part jusqu'à des actions militaires. Mais il y a aussi une inquiétude syrienne lorsque Ankara a conclu deux accords de coopération avec Israël en 1996 et construit des barrages sur l'Euphrate pouvant mettre en danger son approvisionnement en eau. La Syrie n'a pas enfin abandonné sa revendication sur la province de hatay.

Mais deux foyers de crise doivent avoir un regard prioritaire dans les rapports Maghreb unité européenne se sont :

a- les foyers conflictuels au Maghreb

La rive sud de la méditerranée recèle aussi des tensions qui peuvent affecter la sécurité de la zone. L'Algérie vit une situation de guerre civile Et elle est tenue à l'écart par ses deux voisins naturels par la crainte de contagion. L'union du Maghreb arabe est au point mort.

Le contentieux du Sahara occidental n'est pas réglé : le processus bute toujours sur le même obstacle : la composition du corps électoral. Ni le Maroc ni le Polisario ne veulent transiger. La mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental, MINURSO, a poursuivi le recensement des populations susceptibles de voter dans les trois Etats qui abritent les tribus sahraouies, le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie. Malgré l'accord sur le référendum conclu, à la fin du recensement en 1998 l'impasse est totale.

b- le gel du processus de paix :

Le conflit Israélo-Arabe est le type même de conflit ayant des implications qui vont bien au delà de la région concernée, (la partie occidentale n'est pas épargnée, on se rappelle le bombardement de Hammam Chat dans la région de Tunis par Israël en 1985). Les Etats unis s'arrogeant un droit de regard sur toutes les questions intéressant la zone se mettent dans tous les cas au côté des israéliens, les encourageant ainsi à abandonner tous

les accords de paix conclus. Cette situation d'injustice oblige Israël de continuer à faire dépendre sa sécurité des Américains.

Du côté européen, on s'efforce de rappeler que le processus de paix au moyen orient ne doit pas concurrencer la sécurité et la paix en méditerranée. En revanche aux yeux des partenaires arabes, la paix au moyen orient constitue le point central, voire une pré-condition de tout processus de rapprochement politique véritable entre les deux partenaires. De ce fait ils demandent un rôle politique beaucoup plus actif de l'union européenne pour faire avancer le processus de paix au proche orient sur les bases des résolutions pertinentes des Nations Unies.

2.2 Les risques touchant à la stabilité

Le bassin méditerranéen est le miroir des problèmes du monde contemporain. Au carrefour des trois continents, trois grandes religions s'y rencontrent. Des discordances démographiques, des écarts de développement considérables, la présence d'armes de toute nature et des difficultés spécifiques, telle que la gestion de l'eau et de l'énergie alimentent une diversité de crises et de conflits, ouverts, latents ou potentiels. Autant de risques pour la zone.

a) Evolution démographique et problème de l'immigration :

La rive Nord, le taux de croissance démographique entre 1990 et 2000 varie entre 0 et 0,4 pour une population globale de l'ordre de 168 millions. Au sud le taux de croissance démographique est compris entre 2 et 3,6-% pour une population globale de 80 millions d'habitants. Selon les statistiques, les perspectives démographiques laissent prévoir de fortes mutations dans l'ensemble de la méditerranée au cours des 30 prochaines années. On prévoit que le nombre d'habitants de la rive sud méditerranéenne dépassera celui de la rive Nord. Au Maghreb la population estimée à plus de 70 millions d'habitants en 1998 devrait dépasser les 100 millions d'habitants en 2030 dont 60 à 65% moins de trente ans. Cette évolution démographique prend un sens lorsqu'on la considère en fonction des perspectives économiques des sociétés Nord et sud. La fracture prend toujours de l'ampleur entre la rive Nord et la rive sud. Le PNB/habitant entre les deux rives est de 17000\$ environ pour la rive Nord contre 2000\$ pour la rive sud. La banque mondiale classe les pays du Maghreb dans les pays à revenus intermédiaires (revenu annuel par tête entre 550 et 6000\$) alors que tous les pays de l'UE à l'exception du Portugal figurent dans les vingt quatre plus riches du monde (entre 7740 et 18480\$ par tête par an).

La croissance de la population active se situe autour de 3% par an est une véritable contrainte pour les pays maghrébins, vu les faibles croissances économiques enregistrés d'absorber ce flux de population en âge et en capacité de travailler ; des lors, la rive Nord représente pour ces milliers d'actives un lieu immédiat de prospérité. En immigrant ceux ci viennent s'ajouter aux autres populations qui les ont précédés. Le principal pays de destination de ces flux d'immigrants est la France suivie de très près par l'Espagne et l'Italie.

La croissance des populations islamiques venant du Maghreb, à l'intérieur des pays européens d'immigration tel que la France, alimente les discours nationalistes qui perçoivent un rapprochement dangereux du tiers monde et de l'islam avec le continent européen. Pour ceux ci le flux d'immigration prendront le relais d'affrontement Est-Ouest. Les principales inquiétudes des pays de l'Europe du sud(Espagne, Portugal, Italie), eux-mêmes anciens pays d'immigration, se fondent sur leur inexpérience à maîtriser les nouveaux flux qui pénètrent à l'intérieur de leurs frontières. On voit donc comment se manifestent les inquiétudes du Nord face aux flux migratoires.. Les pays européens ont donc créé les conditions de perception d'une nouvelle menace : le mythe de l'invasion dérivé de la comparaison entre les projections démographiques des deux rives de la méditerranée.

Pourquoi on est arrivé à voir une menace dans les mouvements internationaux de populations ? Les migrations internationales ont toujours constitué une certaine anomalie dans un monde d'Etats souverains. Mais leur intégration à titre de menace dans le champ des études de sécurité découle à la fois de sentiment d'incertitude issu de la mondialisation, de la fin de la guerre froide, de même que la volonté des pays industrialisés, clairement affichée depuis les années 70 en Europe, de fermer leur frontière à l'immigration. Ce qui a eu pour effet le développement de nouveaux types d'immigration (immigration familiale, statut de réfugié) et de l'immigration illégale. L'anomalie que constituent les migrations dans un monde d'Etats souverains n'a qu'une incidence minime aussi longtemps que les états occidentaux ont besoins d'une main d'œuvre étrangère. Avec la restructuration des économies, la crise économique et la mondialisation, l'immigration est devenue un problème de sécurité. Avec l'exclusion systématique des minorités , la distinction entre les inclus et les intrus, il devient difficile de leur faire une place réelle dans la société . La question du flux migratoire représente une importante dimension de l'analyse des problèmes de sécurité en Méditerranée occidentale. Mais cette question n'est pas propre à la région c'est une problématique d'ordre mondial dans son ensemble.

Pour le Maghreb, la nouvelle menace découle du fait que les pays européens suppriment les droits d'immigration dont ils bénéficient depuis la fin de l'époque coloniale. La peur que ne s'établisse un ensemble de politique migratoire contraignant le déplacement de leurs populations s'amplifie lorsqu'ils voient poindre des préférences avantageant les nouveaux flux migratoires venant des pays de l'Est et du sud est. Ce qui est clair, c'est que le sentiment de menace est ressenti des deux cotés de la méditerranée.

b- Extrémisme religieux et répercussions en Europe :

Le sentiment d'un fossé culturel, qui amène l'Europe à tenir les pays arabes à distance, est du à des suspicions et des craintes mutuelles qui ont pour origine la confrontation historique qui a opposé l'Europe, c'est à dire la chrétienté, en un premier temps à la puissance arabe, puis à l'empire turco ottoman qui était islamique. Durant le millénaire qu'a duré le pouvoir arabe et ottoman, il présentait pour l'Europe une menace tant physique, qu'intellectuelle et idéologique. A la fin la guerre froide et l'éclatement de l'Union soviétique, L'Islam est perçu comme expansionniste et considéré comme la nouvelle menace pesant sur le monde capitaliste occidental, à la place du communisme (alors que l'islam était dernièrement encore considéré par l'occident comme un des remparts idéologiques contre le communisme athée). Cette notion est également liée aux impacts expressifs des mouvements islamistes dans certains pays arabes.

Au Nord, l'intégrisme islamique, constitue le défi le plus important pour le monde occidental à l'issue de la confrontation est Ouest. Un deuxième mythe articulé autour de l'immigration est celui qui associe l'islam avec le fanatisme et même avec le terrorisme. Tout est fait en terme de stratégie médiatique mise au point au Nord pour ne présenter de l'islam que les secteurs les plus radicaux et minoritaires pour nourrir la peur en occident. L'amalgame établi entre les différents mouvements islamistes et islam. est une erreur qui accroît le fossé entre les deux rives. Une autre erreur consisterait à imaginer le monde musulman comme un ensemble uniforme, alors qu'il est parcouru par des courants très diversifiés. Certains mouvements radicaux font l'objet d'une condamnation par les autorités religieuses et les responsables politiques de leurs pays. Le discrédit touche les groupes fondamentalistes qui utilisent la violence, car il est parfois difficile de les différencier d'organisation terroriste. Or le terrorisme cristallise en occident des peurs instinctives des sociétés qui cherchent un bouc émissaire par voie de conséquence, l'islam peut devenir la victime expiratoire.

Les pays maghrébins se souviennent, quant à eux avec amertume, des jours de l'impérialisme et du colonialisme européen, et plus tard, de l'interventionnisme occidental.

c- La question de l'eau

Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'eau, que l'on croyait trop souvent suivre un cycle immuable, est une ressource rare et fragile, dont la surexploitation est déjà une réalité. C'est bien sur la question agricole qui pèse le plus lourdement sur la perspective du moyen terme. Les limites des ressources en eau exploitable ont déjà imposé de substituer à la notion d'auto suffisance alimentaire celle de sécurité alimentaire, et de replacer l'eau au centre des débats diplomatiques régionaux et mondiaux.

Les récents colloques ont permis une nouvelle fois de constater à quel point l'eau était au cœur des conflits, à la fois par les tensions extrême des usages dans des zones où le développement économique et social est devenu totalement dépendant de faibles ressources largement surexploitées. L'alternative posée par la conférence de La Haye en mars 2000 réunis par l'ONU est simple : ou l'eau est l'objet d'un processus systématique d'expropriation privée qui considère l'eau comme un bien économique, ce qui ne peut qu'aggraver les inégalités sociales et régionales ; ou bien elle est reconnue comme « un bien commun », un bien de tous, ce qui suppose un droit mondial de l'eau, une législation internationale et une autorité supranationale.

Dans le bassin méditerranéen l'eau est une source mal partagée. Les Etats du Maghreb sont dans un état d'extrême pauvreté et vive un stress hydrique ; tandis que les Etats du Nord connaissent une situation d'abondance, quand ce n'est pas une surabondance. Facteur de vie, nécessaire à la consommation humaine et animale, l'eau est encore utilisée pour l'irrigation et l'industrie. Désormais sa gestion doit être raisonnable. La conférence de Marseille 2000 dans le cadre du partenariat a été consacrée à cette question ; des propositions en faveur du respect des ressources, de la lutte contre le gaspillage, de la prévention des pollutions, «principe utilisateur- pollueur payeur» et de la formation et l'amélioration des connaissances ont été retenues dans une déclaration commune. Il reste à faire entrer des principes dans la réalité quotidienne pour que n'éclate un jour prochain « une guerre de l'eau ».

Si l'on veut promouvoir à l'échelle de la Méditerranée une pratique de coexistence ; la définition d'un droit international fondé sur l'idée que l'eau appartient à l'humanité et aux autres espèces vivantes et non pas aux différents Etats, devient nécessaire.

d- Question énergétique

L'Europe est sans ressources énergétiques spécifiques. Et n'a pas de stratégie énergétique commune forte pour son système industriel, face à ses conquérants les USA et

le Japon. Or l'espace concerné par ces ressources est le sud méditerranéen, notamment au Maghreb ou l'Algérie peut fournir une partie de la demande.

L'Europe esquisse déjà, les éléments d'une stratégie énergétique euro- maghrébine autonome. La mise en fonctionnement d'un réseau de gazoduc vers l'Italie et vers l'Espagne en est la preuve. Mais les gisements des différentes sources naturelles d'énergie ne sont pas inépuisables. Le Nord dépend des gisements du sud, la demande est encore forte et les réserves sont encore importantes mais pas inépuisables. Viendra donc le moment où si les besoins continuent à augmenter, devront être mis en valeur des gisements plus difficilement exploitables, nécessitant des investissements lourds et entraînant une hausse des prix. De tels investissements ne se réaliseraient qu'à l'intérieur d'Etats politiquement stables sur le long terme. Or la zone est porteuse de crise et de bouleversements politiques et militaires qui peuvent survenir à tout instant. La sécurité des approvisionnements énergétiques du Nord n'est donc pas totalement assurée. En conséquence, cette interdépendance entre rive Nord qui consomme et la rive sud qui, produit conditionne le développement d'une coopération et d'une concertation nécessaire pour garantir la stabilité de la région aussi bien au moyen orient qu'en Afrique du nord..

e- La pollution de l'environnement

La Méditerranée est une mer quasi fermée à forte évaporation. Son cycle de renouvellement serait de 80 ans par l'apport essentiel de Gibraltar². Cet espace commun est énormément pollué surtout par les pays du Nord qui reprochent à un sud démuné de ne rien faire pour protéger l'environnement particulièrement dans les zones industrielles. Les pays du sud sont effectivement en retard dans la mise en œuvre des moyens de contrôle de la pollution industrielle ; et ils sont inquiets de la pollution qui risque d'affecter la pêche et le tourisme, sources d'importante richesse pour les pays du Maghreb.

En Méditerranée comme par ailleurs, l'exploitation des ressources de l'environnement (agricultures, minérales, hydriques, énergétiques...) est menée selon des critères de rentabilité à court terme. L'écosystème méditerranéen, déjà fragile, est très gravement menacé. Ce risque écologique en Méditerranée est perçu comme de plus en plus grave par les populations et les autorités du pourtour méditerranéen. Comment préserver un patrimoine naturel contre la pollution ? Les réponses ne peuvent être qu'internationales, impliquant tous les riverains. Le plan d'action pour la Méditerranée mis au point en 1976 ne peut être un instrument efficace d'intervention que s'il met en œuvre des moyens

² Problème politique et sociaux N74, sauver la méditerranée

considérables. Les pays euro-méditerranéens, les plus responsables de la pollution ³ en ont les capacités potentielles. Par contre, les pays du sud sont dans l'incapacité de dégager les moyens nécessaires.

f- dispositif militaire européen en méditerranée

En ce moment la menace militaire du Maghreb vers l'Europe est inexistante. Il suffit de voir les arsenaux militaires respectifs pour démontrer la véracité de cette hypothèse. France Italie, Espagne, Portugal ont à eux quatre un budget de défense soixante quinze fois supérieures à celui des pays du Maghreb ; Ils ont trente cinq fois plus d'hélicoptères de combat et d'avions de transport, une force navale dix fois supérieure sans parler du nucléaire.

Alors que le sud ne constitue en aucune manière une menace militaire sur la sécurité du Nord, la politique de sécurité mise en marche par l'union européenne est perçue comme facteur d'insécurité et de menace permanente pour les pays maghrébins.

«Interrogation et étonnement, incompatibles avec la tradition de dialogue et de concertation que la Tunisie s'efforce de maintenir entre les deux rives de la méditerranée» telle était la déclaration officielle du ministre des affaires étrangères tunisien. Lorsque la concertation militaire entre les Français, les Italiens et les Espagnols, auxquelles se sont joint ultérieurement les Portugais, ont permis la création le 15 mai 1995 des forces européennes d'intervention rapide. Cette force est composée de :

- ▶ une force terrestre multinationale de la valeur d'une division légère (l'EUROFOR : force opérationnelle d'action rapide) disposant d'une structure de commandement permanent basée à Florence. Et d'un réservoir de force «rassemblé à la demande» cette division est à dominante terrestre mais elle est apte à conduire des actions interarmées.

- ▶ une force maritime non permanentes, préétablie et multinationale, dotée de capacités aéronavales et amphibies, comme sous le nom de force maritime européenne (EUROMARFOR), c'est une force pré structurée adaptée aux missions du temps de crise, capable de prendre la mer sous préavis de 5 jours.

Ces événements ; occultés par des indications politiques vagues traduisant un manque de transparence ont fait naître des inquiétudes dans les pays du Maghreb quant à leurs objectifs véritables, Ajouté à cela que ces forces ont été créées par des membres méditerranéens (Espagne, France, Portugal, Italie) ; elles sont perçues par le sud comme des préparatifs hostiles à son égard.

³ l'Italie, la France et l'Espagne abritent à elles seules 85% de l'industrie manufacturière du bassin méditerranéen et ces pays restent responsables de 70 à 80% de la pollution industrielle en méditerranée

III LA COOPERATION UNION EUROPEENNE MAGHREB

La coopération de l'Union européen avec les pays du Maghreb est une longue tradition qui a commencé d'être mise en œuvre dans les années soixante et surtout soixante dix, par la signature d'accords de coopération. Ces accords d'une durée limitée étaient assortis de protocoles financiers bilatéraux renégociés tous les cinq ans. Le dispositif reposait sur un système de préférence commerciale asymétrique garantissant aux pays du Maghreb l'accès au marché communautaire sans contre partie en terme de réduction des droits de douanes pour les biens européens importés.

Au début des années 90 l'importance des relations politiques économiques et sociales entre l'Europe et le Maghreb ainsi que l'évolution de la situation politique et géostratégique en Europe ont conduit l'Union à redéfinir sa position à l'égard du sud. Cette nouvelle approche cherchait à redéfinir une stratégie régionale plus globale, dépassant les aspects commerciaux classiques et la coopération traditionnelle en matière technique et financière. L'acte fondateur de ce départ est le programme de partenariat euro-méditerranéen.

Ce programme repose sur 3 aspects un partenariat politique et de sécurité, un partenariat économique et financier et un partenariat dans le domaine social, culturel et humain. Parmi les divers efforts pour mettre en place des cadres méditerranéens de coopération, le projet de partenariat est le plus complet, le plus ambitieux puisqu'il rassemble tous les pays et prend en compte les divers aspects politique économique sécuritaire et social.

Examinons donc en premier le contenu de ce programme et ensuite les deux volets sécurité et économie.

3.1) La déclaration de Barcelone et le projet de partenariat.

La conférence de Barcelone de 1995 a ouvert un champ ambitieux de coopération et de partenariat entre l'UE et les Etats riverains. Pour la première fois s'est institutionnalisée la volonté des participants à faire de la Méditerranée un espace de paix de stabilité et de prospérité partagée. Cette première conférence à réuni les 15 états de l'UE et les 12 états des PTM (pays tiers méditerranéens ; parmi eux l'Algérie, le Maroc, Tunisie.

Le cadre général contenu dans la déclaration de Barcelone est complété par des accords euro méditerranéens d'association (AEA) qui sont des accords bilatéraux entre l'UE et les PTM. Ce partenariat s'articule autour de trois volets :

► **un volet politique et de sécurité** qui comporte une série de principes que les signataires s'engagent à respecter (droits de l'homme, démocratie, état de droit...) Ainsi que des mesures à mettre en œuvre en vue de consolidation d'un espace de paix et de stabilité en méditerranée.

► **un volet économique et financier** en vue de la construction d'une zone de prospérité partagée en se fondant sur l'instauration progressive d'une zone de libre échange (ZLE) et sur une coopération financière accrue à travers le programme MEDA

► **un volet social, culturel** avec des actions de coopération dans divers secteurs d'activité (culture, éducation, santé...), un appui aux syndicats et à la société civile, une lutte commune contre divers maux (immigration clandestine, terrorisme, trafic de drogue...)

3.2 Coopération sécuritaire

a) Intérêt la coopération sécuritaire

Pour l'Europe la fin du système bipolaire transforme radicalement l'équation de sécurité et fait désormais de la Méditerranée (sud) une zone prioritaire d'importance stratégique pour l'Union européenne⁴ d'où la contrainte de repenser ses rapports avec le sud et notamment le Maghreb. La conférence de Barcelone a été l'évènement géopolitique et géostratégique fondateur d'une période nouvelle.

L'enjeu pour l'Europe est tout d'abord géopolitique. Dans le cadre de sa politique extérieure et de sécurité commune (PESC), la réorganisation de sa périphérie au sud parallèlement à son extension vers l'Est est nécessaire puisque si rien ne se fait d'ici 2010, selon les prévisions dominantes les écarts de richesse vont encore doubler. Le processus de mondialisation- régionalisation en Méditerranée provoque et provoquera des dégâts sociaux importants et une pression à l'exode. D'où la peur européenne d'un avenir fortement marqué par l'immigration des pays proches et du sud. Et la nécessité d'une régulation concertée des flux migratoires.

Le contrôle politico-militaire des conflits et convulsions internes dans les pays du sud par le développement d'un modèle militaire offensif et interventionniste.

« containment » de l'immigration et maîtrise par la force des facteurs de stabilité interne seront les priorités qui justifieront l'encadrement sécuritaire.

Enfin un enjeu géostratégique ; se doter d'une capacité militaire spécifique et autonome (Euroforce, Euromarfor, maintien d'un arsenal nucléaire tactique de grande précision, réseau spatial de renseignement stratégique (Hélios)...). Dans le cadre d'une

⁴ Conseil d'Essen du 9 au 10 décembre 1994

stratégie préventive s'inspirant d'une logique expéditionnaire. Comme se fut le cas durant les derniers conflits du Golfe à l'Afghanistan.

Même si le volet sécuritaire du partenariat peut s'avérer contraignant pour les partenaires du sud et entre en contradiction avec chacune de leurs politiques intérieures, les pays du Maghreb ont été particulièrement intéressés par ce volet dans la déclaration de Barcelone. Mais les désaccords persistent encore entre les Etats sur la définition des priorités et la non-signature de la charte sur la paix et la sécurité en méditerranée, les implications concrètes d'un véritable partenariat ne sont pas assumées. La perception qu'ont les pays du Maghreb de la politique sécuritaire européenne reste ambivalente, comme l'illustrent les craintes que suscite la création d'Euroforces. Ces unités sont qualifiées par le sud méditerranéen d'ingérence flagrante et menace directe contre sa souveraineté et même un danger pour la paix et la sécurité.

L'ambiguïté de ces perceptions illustre le fait que le concept de sécurité demeure imprégné d'une pluralité de sens : sécuriser le sud et la méditerranée peut être perçu comme une tentative de néocolonialisme, mais aussi comme une coopération anti-islamiste. Ainsi, l'ambition d'établir une charte euro-méditerranéenne se heurte aux exigences propres à chaque membre du partenariat. La ou celui ci peut être, pour les Européens, un instrument régional de lutte contre l'immigration clandestine et le terrorisme, il représente, pour les pays tiers méditerranéens, une opportunité d'accroissement de leurs ressources financières et de modernisation de leur appareil sécuritaire.

Les blocages sur l'élaboration d'une charte sont sans doute à rechercher dans ces appréciations certes différentes mais qui traduisent une méfiance commune. Celle ci n'est pas cantonnée à un affrontement Nord Sud mais existe tout aussi intensément entre pays du sud. Les pays maghrébins ont, tant sur les plan économiques que sécuritaire, entrepris des négociations hors du cadre régional ; L'union du Maghreb arabe(UMA) n'a en aucun cas servi d'instance de rencontre, les états du Maghreb n'ont entrepris que des négociations bilatérales avec l'Union de l'Europe occidentale (UEO qui n'a qu'un rôle dérisoire), démontrant par la même une extrême méfiance à s'engager ensemble vis à vis de l'Europe.

b)- bilan du partenariat pour La paix et la sécurité.

Au cours de la dernière décennie, trois forums de dialogue sont entamés par les organisations de sécurité européennes et euratlantiques avec les pays du sud méditerranéens

L'UEO décidait lors du conseil de Petersbeg de juin 1992, d'ouvrir un dialogue avec les pays du Maghreb ; qui fut par la suite étendue aux autres pays méditerranéens. L'OSCE, lors du sommet de Budapest (5 et 6 juin 1994) endosse une proposition de trois pays méditerranéens (France, Italie Espagne), de former un groupe de contact pour nouer un dialogue au niveau des experts, avec 5 pays sud méditerranéens (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Israël), Le dialogue s'est poursuivi ainsi périodiquement avec les six pays sur la sécurité et la coopération en méditerranée.

Le conseil ministériel de l'OTAN décide à son tour le 1 décembre 1994 d'établir des contacts au cas par cas entre l'Alliance et les pays méditerranéens non-membres en vue de contribuer au renforcement de la sécurité régionale. Les premières sessions se sont tenues en mai 1995 et se poursuivent périodiquement sur une base bilatérale abordant les thèmes estimés sensibles pour la stabilité et la sécurité régionale

Le partenariat politique et de sécurité définie à Barcelone par l'Union se compose de trois éléments complémentaires : le dialogue politique aux niveaux bilatéral et régional; les mesures de partenariat et la charte pour la paix.

En vue de contribuer à la création d'une zone de paix et de stabilité dans la région, il a été prévu des réunions périodiques de hauts fonctionnaires. Dans cette zone divisée par de nombreux conflits il est important de voir l'ensemble des intéressés participer régulièrement aux réunions.

A la conférence de Malte en avril 1997, il y a eu la décision pour la préparation de la charte pour la paix et la stabilité ayant pour ambition d'institutionnaliser les mécanismes destinés à promouvoir et préserver la sécurité dans la région. Deux ans après, à Stuttgart, ont été décidés les lignes directrices du projet de la Charte de stabilité.

En novembre 2000 à Marseille, les débats (auxquels n'assistaient pas la Syrie et le Liban) ont été largement dominés par le conflit Israélo-palestinien, les pays arabes critiquant la neutralité observée de l'Union européenne. Au cours de cette réunion il n'y a pas eu de déclaration finale commune. Toute fois cette conférence a été l'occasion d'informer, et de rassurer, les pays partenaires sur la question de création d'une défense européenne, en confirmant que son champ d'intervention naturel est l'Europe. En réponse aux inquiétudes sur les objectifs visés par l'Union, voir l'éventuelle réminiscence de tentations coloniales d'autrefois. La prochaine étape du dialogue sera à Valence en avril 2002 cette échéance a été précédée par une réunion préparatoire informelle à Bruxelles en novembre 2001. Bien sur les débats ont montré l'influence des événements du 11

septembre 2001, notamment la nécessité de développer un partenariat plus large sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Le bilan révèle la difficile élaboration d'une charte de sécurité. La charte euro-med pour la paix et la sécurité aura la même valeur que la déclaration de Barcelone 1995. Celle d'un engagement des 27 partenaires ; engagements politiques et morales mais non juridiques, de prévenir les tensions et les crises et de maintenir la paix. Sur le fond, les partenaires ont convenu de rechercher dans cette charte le moyen d'institutionnaliser les mécanismes de dialogue politique, pour promouvoir et préserver la stabilité de la région.

L'établissement de la paix dans la région demeurant un postulat préalable au projet de paix au moyen orient. Cette lecture demeure complexe : du côté européen, on s'efforce à rappeler régulièrement que le processus de Barcelone et le processus de paix au moyen orient sont deux éléments qui ne devraient pas se concurrencer l'un et l'autre, en revanche, aux yeux des partenaires arabes la paix au moyen orient constitue en fait le point central de tout processus de rapprochement entre les deux partenaires.

D'autres questions de débats celle de la prise de décision. Les Européens estiment que le principe de consensus doit primer, les partenaires du sud considèrent que toute décision devrait être prise à l'unanimité. Certains éléments doivent être réaffirmés, tel que respect de la souveraineté tandis que d'autres devront être approfondis comme la perception commune de la stabilité ou de la gestion des crises. Jusqu'à présent, les discussions ont essentiellement porté sur les principes qu'une telle charte devrait inclure, ses instruments, ses mécanismes ainsi que ses dispositions institutionnelles.

3.3 La coopération économique

a) Aperçu des relations économiques

La construction des pipelines reliant le Maghreb et l'Europe via l'Espagne et l'Italie fait du secteur énergétique le lien le plus solide avec l'Europe. L'Union européenne est le premier partenaire économique pour les pays du Maghreb. Elle importe des pays du Maghreb les hydrocarbures, en proportion importante, de grande quantité de phosphates. En sens inverse les pays du Maghreb constituent un marché important puisqu'ils importent de l'Europe la majorité des besoins en produits manufacturés et alimentaires. Certes la coopération économique est très importante entre les deux mais elle est caractérisée par deux traits principaux ; une polarisation des échanges commerciaux du Maghreb sur l'UE, et l'asymétrie des relations.

Les Maghrébins ont une structure du commerce extérieur fortement polarisé sur L'UE ; celle ci intervient pour 60 à 70%. Dans ces échanges commerciaux en plus l'UE est également importante dans le domaine des services (la majorité des touristes viennent des pays de l'Union, tandis que les envois de fonds des travailleurs migrants en UE représente une ressource très importante pour les pays du Maghreb ;

Echanges commerciaux (et de services) entre l'UE et les pays de Maghreb en pourcentage du total

	Importations en provenance de l'UE	Exportations vers l'U E	échanges intra PTM	Tourisme en proven. UE	Envoi de fonds (en M de \$)
Algérie	66,8	62,2	6,2		350
Maroc	54,1	61,4	2,2	44,1	1904
Tunisie	72,3	80,0	4,4	50,2	680

Sources: Chauffour(J.P.) et Stermitsiotis (L). L'impact de l'euro sur les pays partenaires méditerranéens. Cahiers euro n°24/juin 1998.

Deuxième caractéristique des relations économiques entre le Maghreb et l'UE est leur caractère asymétrique. En effet si l'UE est un partenaire commercial très important pour le Maghreb ; l'inverse n'est pas vrai puisque les pays du Maghreb ne représentent que 2 à3% du commerce extérieur de l'UE.

les indicateurs de démographie et de PIB

	population	Population en 2025	Population âgée de -15ans	PIB	PNB/habit en (US\$)
Algérie	27,9	45,5	38,7	41,2	1405
Maroc	28,5	39,2	36,2	32,9	1177
Tunisie	9,3	13,3	34,9	18.0	1947
EUR 15	371,6	388	17,6	8426.1	22530

Source: source Chauffour (JP) et Stermitsiotis(L) art. Cité. Chiffre de 1995

La population projetée en 2025 avoisinant les 100 millions au Maghreb ; population en majorité jeune représentant le quart de la population européenne alors que le PNB par habitant en UE est 15 fois plus élevées.

b)- La coopération économique avec la CEE

La coopération entre l'Union européenne et le Maghreb ne date pas d'aujourd'hui. Déjà il y a 25 ans la communauté européenne signait trois accords de coopération avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Cette volonté de renforcer les liens historiques et culturels, de consolider les relations économiques entre les peuples du Nord et du sud est

affirmée depuis 1957 avec la signature du traité de Rome et la formulation d'une déclaration qui permet à la communauté européenne de conclure des conventions d'association économique avec les pays indépendants de la zone franc. La Communauté entendait ainsi maintenir et intensifier les courants traditionnels d'échanges et contribuer au développement économique du Maghreb.

Au mois d'avril 1976 trois accords de coopération économique sont conclus avec les trois pays du Maghreb pour une durée indéterminée ; le montant de l'aide est établi au moyen d'un protocole financier annexé à chaque accord.

Entre 1976 et 1991 trois protocoles accompagnent les accords de coopération pour financer les actions de développement menées par la communauté avec les Etats du Maghreb

Les trois protocoles financiers 1976-1996 (en millions d'euros)

	ALGERIE	MAROC	TUNISIE	MAGHREB
Protocole financier 1 : 1976-1981	114	130	95	339
Protocole financier 2 : 1981- 1986	151	199	139	489
Protocole financier3 : 1986-1991	239	324	224	787
Protocole financier4 : 1991-1996	445	438	284	1167
TOTAL : 1976-1996	949	1091	742	2782

Sources :Rapport de la commission européenne sur la coopération UE Maghreb 2001

Le 4° protocole représente une des composantes de la politique méditerranéenne renouvelée(PMR) dont les orientations ont été arrêtées par le conseil en décembre 1990 ; Les deux innovations de la PMR consistent, d'une part à donner priorité aux réformes économiques et structurelles dans les états bénéficiaires, et d'autre part à mettre l'accent sur la coopération régionale et sur l'environnement.

Le régime des échanges commerciaux établi en faveur des trois pays maghrébins comprend un volet préférentiel et un régime de libre accès. Ce régime est néanmoins limité par l'insertion dans les accords de clause de sauvegarde et d'autres mesures restrictives. Les produits agricoles ne bénéficient que d'un régime préférentiel du fait qu'ils restent soumis à la politique agricole commune et de leur caractère concurrentiel par rapport aux produits communautaires, par contre les produits industriels bénéficient du régime du libre accès exception faite pour les textiles qui sont soumis aux régimes juridiques spéciaux.

c- La coopération de l'Union européenne avec les états du Maghreb depuis 1996 (le partenariat euro-méditerranéen)

Le volet économique et financier comporte trois objectifs liés, l'établissement de zone de libre échange euro-méditerranéenne, le soutien de l'union à la transition économique, et l'accroissement des flux d'investissement étrangers à destination des pays partenaires.

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles règles du commerce international OMC qui interdisent les systèmes de préférences commerciales asymétriques, l'option de la création de zone de libre échange en méditerranée en 2010 a été retenue mais il ne s'agit pas d'un libre échange intégral puisqu'il est assorti de limites :

- ▶ Régime applicable dans un premier temps aux seuls produits industriels, la libéralisation des échanges de service et de produits agricoles constituent une étape ultérieure non encore programmée.

- ▶ La libre circulation des biens ne s'étend pas à celle des personnes, les mouvements migratoires sont aujourd'hui très contrôlés à l'entrée de l'Union européen par des systèmes de visas mal acceptés par les pays partenaires. La réalisation de ce projet passe par la conclusion d'accords d'association, qui imposent à leur tour la réforme des structures économiques et sociales des états méditerranéens bénéficiaires. Un programme d'aide a été mis en place pour encourager et soutenir cette réforme. C'est le programme MEDA..

les accords d'association :

Ces accords qui doivent lier les 15 états de l'UE et les Etats du Maghreb, adaptent sur une base contractuelle, les relations euro-maghrébines à l'évolution des règles commerciales multilatérales en vigueur au sein de l'OMC (réciprocité des concessions, prise en compte du domaine des services....) En plus des relations commerciales et l'assistance financière accordée par l'Union .

Les précédents accords de coopération avaient pour but d'organiser les relations commerciales et l'assistance financière accordée par l'Europe . Les nouveaux accords d'association vont au-delà, puisqu'ils adaptent, sur une base contractuelle, les relations euro-maghrébines à l'évolution des règles commerciales multilatérales en vigueur au sein de l'OMC (réciprocité des concessions, prise en compte du domaine du service...)

les accords d'association ont pour vocation essentielle de prévoir :

- ▶ la définition d'un volet commercial dans la perspective d'instaurer une zone de libre échange industriel à l'horizon 2010. En matière agricole une clause prévoit que les parties examineront, la possibilité de procéder à une libéralisation accrue de leurs échanges, cette

échéance ayant concerné la Tunisie et le Maroc des la fin des années 2000. Il est en outre convenu que, a terme, le champ d'application de l'accord sera étendu à la fourniture de services.

► La promotion des investissements puisque des dispositions organisent la libre circulation des capitaux relatifs aux investissements directs dans les pays partenaires, la convertibilité des monnaies, la liquidation et le rapatriement des bénéfices ; ainsi que les règles relatives à la libre concurrence et aux respects des droits de propriété intellectuelle ;

Le programme d'accompagnement MEDA

Le programme MEDA est le principal instrument financier du partenariat euro-méditerranéen instauré lors de la conférence de Barcelone de novembre 1995.

Le règlement MEDA adopté le 15 juillet 1996, permet à l'Union européenne de renforcer son intervention dans les pays du sud de la méditerranée dans trois directions : soutien de la stabilité politique et de la démocratie, création d'une zone de libre échange, coopération dans le domaine social, culturel et humain.

Le programme MEDA a deux vocations distinctes et complémentaires :

► une vocation nationale pour appuyer les activités et projets inscrits dans les programmes indicatifs nationaux, dans le domaine de la transition économique (ajustements structurels, développement du secteur privé), de l'amélioration de l'équilibre socio-économique (éducation, santé, développement rural, etc...) et en faveur de la société civile.

► une vocation régionale : appuyer les activités des projets engagés par les partenaires euro-méditerranéen au plan régional, chaque fois que cela est approuvé et réaliste. Il s'agit en principe, de soutenir les activités découlant du programme de travail annexé à la déclaration de Barcelone, ainsi que les activités et programmes issus des conférences ministérielles sectorielles faisant suite à celle de Barcelone. Ces activités et ces projets s'inscrivent dans un document d'orientation, le programme MEDA régional.

Le programme MEDA remplace progressivement le système de protocole financier et autres formes d'interventions financières de l'union européenne dans la région méditerranéenne.

Le programme MEDA intervient dans quatre grands domaines :

► **L'appui à l'ajustement structurel** soutient budgétaire octroyé aux finances publiques des partenaires qui se sont engagés dans des programmes de réformes économiques avec les institutions de Breton Wood et avec la commission européenne. L'appui de MEDA est destiné à atténuer les conséquences sociales de ces programmes de réformes.

► **Le développement du secteur privé** : (il s'agit ici non pas de soutenir des intérêts privés avec les financements publics, mais d'assurer que le développement du secteur privé s'appuie sur un environnement de politique économique adéquat et sur des instruments financiers performants. C'est ainsi que le programme finance par exemple des opérations telles que l'appui technique à la privatisation, à la réforme du secteur financier, à l'amélioration de la formation professionnelle ou de la standardisation industrielle, à la création de centres techniques.

► **L'amélioration de l'équilibre socio-économique** (il s'agit ici de financer des programmes d'appui sectoriel et des projets de coopération classique en faveur du développement des partenaires concernés : santé, primaire, éducation de base, développement rural, programmes de population ...)

Le renforcement de la société civile : (il s'agit de financer des activités d'organisation non gouvernementales, association et groupements professionnels.

Le fond MEDA, est doté d'une enveloppe de 4,685 milliards d'euro pour la période 1996-2000. Ce montant avait vocation à être doublé par des prêts de la BEI. Le programme MEDAII est entré en vigueur pour la période 2001-2006 avec une enveloppe de 9 milliards d'euro.

d)- Intérêts de la coopération économique dans le projet de Barcelone

Pour les pays du Maghreb le partenariat Euro méditerranéen serait l'évènement de politique extérieure de la fin des années quatre vingt dix. Pour la première fois depuis la création de l'Union européenne, cette dernière définit un projet global d'intégration vis à vis de son sud.

► **Les attentes des acteurs de partenariat**

Depuis son lancement le 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone, de très nombreux travaux ont analysé, d'une part les ambitions et les logiques conçues par les promoteurs de ce projet régional et d'autre part les effets escomptés de cet accord et les conditions de réussite de celui-ci. En revanche les travaux centrés sur les préoccupations propres aux pays du sud sont moins nombreux et aucun Etat de cette rive n'a lancé d'initiative originale susceptible de contrecarrer ou de compléter la proposition de Barcelone. De sorte que le partenariat est la plupart du temps présenté, comme un projet purement européen, soucieux avant tout de redéfinir les intérêts du vieux continent dans une région en mutation comme la redéfinition des relations économiques avec une de ses périphéries, création d'une politique étrangère commune et tentative de préservation d'une arrière cour face à une politique américaine plus dynamique dans la région.

En outre l'Union est en train d'inventer une nouvelle diplomatie en essayant de ne créer de rupture ni par rapport à sa tradition d'ouverture vis à vis des pays du sud ni par rapport aux traditions nationales de coopération. C'est dans ce contexte que certains ont pu voir dans le partenariat un projet néo-colonial tandis que d'autres le perçoivent comme un rééquilibrage dans la construction et dans la politique étrangère européenne (l'Union comble avec Barcelone une lacune par rapport à son sud qui se sentait de plus en plus marginalisé par l'élargissement à l'Est).

Pour l'Union l'enjeu économique est surtout énergétique (pétrole et gaz) enjeu décisif dans cet espace européen en compétition avec les Américains. Globalement les pays sud Europe ont entrepris des démarches pour constituer une stratégie d'autonomie énergétique à partir des hydrocarbures algériens (mise en place via la Tunisie et le Maroc d'un réseau sous-marin de gazoduc vers l'Italie et l'Espagne). Ainsi entre l'Europe et le Maghreb commence à se dessiner un sous-ensemble spécifique potentiellement indépendant de la stratégie énergétique des USA.

La dévalorisation internationale concomitante du Maghreb est d'autant plus grande que son environnement régional est désormais caractérisé par la violence et que l'attention occidentale portée sur le Maghreb se limite au tourisme, à l'énergie et aux problèmes sécuritaires. Dans ce contexte on peut comprendre l'intérêt des signataires de ce partenariat. Face aux craintes d'une marginalisation accrue des états du Maghreb et la balkanisation de la rive sud de la méditerranée l'idée d'installer une zone de paix et de stabilité ne peut que séduire les états du Maghreb.

► **les ressources économiques et financières**

L'appartenance à un pôle européen et l'arrimage à une zone dynamique internationale n'ont pas que des attraits symboliques : la dimension économique et financière du rattachement à l'un des centres de la triade(Europe , Amérique, Japon) constitue un élément important de l'acceptation du partenariat par les pays du Maghreb.

Bien entendu, les flux financiers directement issus de l'accord de Barcelone sont notoirement modestes, même s'ils ont doublé par rapport à la politique méditerranéenne précédente⁵. Cette modestie est nettement perçue par les pays maghrébins, comme l'atteste la lenteur et la dureté des négociations. Cependant ce caractère non déterminant de l'aide européenne au regard des autres sources de financement au Maghreb accroît paradoxalement leur attrait aux yeux des maghrébins, car il leur laisse une marge de

manœuvre importante pour aménager l'aide dans un sens qui leur est favorable, puisque son annulation ou son traitement différé n'aurait aucune influence financière.

Mais ce sont surtout les potentialités économiques du partenariat qui ont pu intéresser les pays du Maghreb. Même si les lacunes (non-intégration de l'agriculture et des services dans les accords, refus explicite de la mobilité des hommes) et les effets pervers (chutes des recettes fiscales, accroissement des importations, fermeture d'entreprise et pertes d'emploi, du moins à court terme) n'ont pu échapper aux négociateurs.

Etant donné que les produits industriels des pays du Maghreb bénéficient d'ores et déjà d'un libre accès aux pays européens, le poids économique du partenariat va exclusivement retomber sur les pays du Maghreb, qui vont devoir ouvrir leurs frontières aux importations européennes et subir une concurrence accrue sur les marchés européens, alors que la protection actuelle est encore importante et la compétitivité des entreprises faible. Le poids de cette nouvelle ouverture est d'autant plus lourd que ni les produits agricoles, ni les services ne sont touchés par ces accords d'association. À court terme, le déficit commercial devrait s'accroître sensiblement, en raison de l'accroissement des importations et la lenteur de réaction des exportations ; de plus les recettes fiscales vont subir parfois rudement la disparition de 60 à 75% des recettes douanières.

Il est certain que les vertus à long terme d'une intégration plus poussée à l'économie européenne l'ont emporté. Grâce aux effets positifs de l'ouverture sur les systèmes productifs, sur les modifications de politique économique, sur le comportement des acteurs économiques, il est attendu que le partenariat soutiendra la croissance et favorisera la modernisation économique.

L'un des espoirs les plus grands né de la signature de Barcelone dans ce domaine réside dans la modification des perceptions et des comportements des investisseurs étrangers potentiels. Il est attendu de ces derniers qu'ils soient rassurés et même attirés vers la région grâce à l'approfondissement des réformes et à ses conséquences en terme de stimulation du secteur productif, d'accroissement de la concurrence et de modification des législations ; grâce au caractère irréversible des engagements libéraux des Etats et donc à l'accroissement de leur crédibilité ; grâce enfin à l'ancrage institutionnel à l'Europe et à ses conséquences en termes d'harmonisation des normes et règlements.

⁵ Les montants MEDA s'élèvent à 3,424 Mds ECU pour l'ensemble des pays tiers

► **Les ambivalences de l'arrimage européen**

Le projet de partenariat avec l'Europe représente pour le Maghreb plus que le développement de relations commerciales entre les deux entités géographiques voisines ; l'intégration du Maghreb dans l'économie mondiale est aussi d'une importante capitale.

L'utopie d'une citoyenneté euro-méditerranéenne est forte, comme le souligne l'attraction qu'exerce l'Europe sur les jeunes maghrébins. Cependant, les déclarations généreuses de Barcelone ne peuvent cacher la logique même du partenariat à savoir la constitution d'une zone de libre échange, l'accroissement d'aide et la définition de programme culturel, sociaux et sécuritaires communs comme projets alternatifs à la libre circulation des populations du sud. Cette impossibilité pour la majorité de la population, de circuler librement risque fort de provoquer des réactions de frustration, voir de rejet.

e- Bilan de six ans de partenariat économique :

Après six ans d'expérimentation du partenariat euro méditerranéen et dans un contexte international difficile, on peut dire que le processus de Barcelone n'a pas encore répondu aux attentes qu'ils avaient suscitées, alors même que l'Europe place tous ses espoirs dans sa réussite et souhaite resserrer ses liens avec les peuples méditerranéens, grâce à ce pont entre civilisations⁶

► **Les retards de négociations :**

La difficulté de l'organisation de ces accords réside dans la très grande hétérogénéité qui règne au niveau des pays maghrébins degré de développement, capacité d'insertion dans le commerce mondial, culture propre... Ajouté à cela l'hétérogénéité des pays européens eux mêmes dont l'intérêt ne converge pas toujours à l'égard du processus de Barcelone.

Des retards importants sont prises dans les négociations et la conclusion des accords d'association. Les accords conclus avec la Tunisie et le Maroc, sont pleinement entrés en vigueur. Le retard des négociations enregistré avec l'Algérie est dû aux difficultés interne de ce pays et à l'opposition à la philosophie même de l'accord, qu'elle considérait inadaptée à la fragilité de son économie ; ses structures industrielles, risquent d'être profondément perturbés lors de leur exposition à la concurrence extérieure.

Ce processus est long entre la signature et l'entrée en vigueur effective de l'accord de 3 à 5 ans car l'accord doit être ratifié par le Parlement Européen, les Parlements nationaux et le Parlement du pays partenaire.

méditerranéens et pour une période de quatre ans

⁶ le PENSEC(louis) dans son rapport d'information121 (2001-2002)

	Conclusion des négociations	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Algérie	le 19 décembre 2001	janvier 2002	-
Maroc	Novembre 1995	26 février 1996	1 juillet 2000
Tunisie	juin 1995	17 juillet 1995	1 mars 1998

► **Des moyens financiers limités :**

L'enveloppe financière destinée à tous les pays méditerranéens n'est pas suffisante pour faire face à l'ampleur de la tâche. Reporté à l'aide consentie aux pays de l'Europe centrale et orientale, elle ne constitue que 70% alors que les besoins sont plus importants dans les pays du sud. L'écart est encore plus important lorsqu'on le reporte au niveau d'assistance fourni par habitant potentiellement bénéficiaire elle est de 50%.

Ajouté à cela des retards d'engagement des crédits enregistrés et qui sont dus entre autre à une mobilisation difficile au départ puis une période d'adaptation de nouvelles procédures.

► **Les zones de libres échanges**

Ce projet de libre échange n'est pas un avantage commercial accordé aux pays tiers méditerranéens. Il permet d'établir la réciprocité des échanges au profit des pays européens, dans le commerce des produits industriels où l'Europe dispose d'un avantage compétitif certains. Seuls les secteurs textiles ou artisanaux peuvent se tirer d'affaire, à condition de profiter des programmes d'accompagnement.

Les pays maghrébins ont adhéré avec plus ou moins de conviction. Ils craignent qu'ils conduisent à offrir à l'Union des débouchés industriels laminant leur industrie naissante et fragile sans qu'il leur soit accordé de contrepartie possible en matière d'échanges agricoles, lesquels resteront soumis à des contingentements.

Ce choix est nécessaire ; mais son coût social sera énorme ; la suppression des droits de douane entraînera outre un manque à gagner en recettes fiscales surtout pour la Tunisie et le Maroc ; la disparition d'au moins le tiers des industries manufacturières (agroalimentaire, textiles, cuir et peaux, matériaux de construction, industries électriques et mécaniques....) On s'attendra à de nombreuses faillites, qui entraîneront des licenciements d'autres essayeront d'augmenter leur productivité et dans les deux cas cela aura pour effet d'augmenter le chômage.

L'option d'un libre échange limité à l'industrie conduit à négliger, le volet agricole, pour lequel les pays du Maghreb disposent d'une vraie compétitivité.

► **Les investissements directs étrangers restent faibles**

Les pays maghrébins sont restés moins attractifs que les pays de l'Est. Or l'aide financière que peut apporter l'Union n'est rien sans flux de capitaux privés venant le relayer. C'est sur le développement de l'investissement local et étranger que repose en partie l'ouverture de marché, permettant d'accroître les transferts de technologies ou d'offrir des perspectives d'emploi.

Les contacts économiques sud sud demeurent faibles le commerce intra-régional ne concerne que 6% des échanges. Les pays maghrébins essayent des contacts régionaux qui se sont matérialisés par la création de zone de libre échange entre le Maroc la Tunisie l'Égypte et la Jordanie.

3) Perspectives futures

Le forum civil réuni à Marseille en novembre 2000 a déclaré que le processus de Barcelone est en panne sur quasiment tous les plans. Aucun des 3 objectifs fixés n'a été atteint.

Les blocages sont tels qu'il faut mettre à l'ordre du jour la refondation du partenariat Sur le plan de paix : l'Europe a exclu du processus de Barcelone la question de la paix au moyen orient. Elle avait construit sa stratégie sur la réussite du processus d'Oslo en se contentant de jouer les supplétifs des américains, qui pourtant ne font pas mystère de leur parti pris en faveur d'Israël. Ce dernier agit même de la sorte au mépris et en flagrante contradiction avec l'accord d'association qui le lie à l'UE sans que celui-ci soit mis en cause.

Sur le plan économique et financier : le bilan globalement négatif, les promesses de Barcelone sont loin d'être confirmées aussi bien au niveau du développement global que du commerce, des investissements étrangers ou des finances publiques...

Pour atteindre les objectifs du partenariat envisagés par la déclaration de Barcelone l'UE et les pays maghrébins doivent faire face à un ensemble de défis .

a) L'enjeu migratoire

Au moment même où l'on parle, sous les effets conjugués de la mondialisation et du vieillissement des populations européennes, d'une ouverture nouvelle de divers pays européens (France Espagne Allemagne....) A une immigration régulée qui viendrait du sud, la frustration grandit chez ces populations qui frappent aux portes de l'Europe.

L'UE qui s'est institué dans les années 90, en principe comme un espace de libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, puis comme un espace monétaire unifié, continue (à travers chacun des états qui la composent) à appliquer des politiques

drastiques de contrôle et de fermeture des frontières. Ces politiques basées à la fois sur la limitation de la liberté de circulation des personnes et sur des attitudes frileuses en matière d'asile et d'immigration, sont perçues par les populations du sud et de l'Est de la méditerranée comme autant d'entraves à un véritable projet partenarial euro-méditerranéen. La question migratoire est au centre des enjeux du partenariat Euromed..

La révision de la politique migratoire tant au Nord qu'au sud en ce qui concerne notamment la libre circulation des personnes s'impose. Cette notion semble impossible ; créatrice de fantasme dans les sociétés européennes et destructrices du tissu social des sociétés maghrébines, notamment du fait de l'exode des élites. Les contrôles absolus créant des effets pervers, les choix ne peuvent que s'inspirer du principe du moindre mal et tolérer une part de transgression qui rendra acceptable aux sociétés maghrébines les contraintes déterminées par l'espace Europe.

b)- la coopération économique

- **Les zones de libres échanges** ne sont pas des fins en soi, mais plutôt des moyens permettant d'établir des contacts entre les deux rives afin de réduire les disparités sociales et économiques. Les différences de niveau de développement entre l'Europe et les pays du Maghreb, les disparités en terme de PIB/h, des revenus et salaires, et la grande dépendance des économies du Maghreb vis à vis du marché européen risque d'être de solide barrière à la mise en place d'un partenariat équitable et réussi. Les pays du Maghreb ont entamé la réforme de leur fiscalité pour compenser les pertes de recettes tarifaires induites de leurs désarmements douaniers ; l'organisation d'un environnement des affaires plus favorables ; ...après les mesures de restructuration des équilibres macro-économique il faut une seconde génération de réforme pour saisir les opportunités de l'ouverture. L'assistance technique et financière de l'union européenne pour permettre une intégration profonde peut conférer une crédibilité au partenariat.

- **La question de l'endettement** : les pays maghrébins doivent déboursier chaque année pour le service de la dette plus qu'ils ne perçoivent de l'UE(subventions et prêts de la BEI) il est donc indispensable d'envisager des solutions de réduction de dette, et d'entamer au plutôt des négociations sur leur aménagement. L'Europe est le principal créancier, c'est à elle de prendre cette initiative.

- **Renforcement du rôle de l'UMA** : Donner plus de poids à l'UMA garantira aux pays maghrébins, une meilleure chance de réussite dans les discussions avec l'Europe.

Il est clair que pour assurer le succès du partenariat euro-maghrébin, il faut assainir la situation au Maghreb. Pour donner un rôle prépondérant à l'UMA et développer les échanges économiques intra maghrébines.

La consolidation de l'UMA passe par une amélioration des institutions de cette organisation. En effet le traité fondateur a créé les institutions chargées de mettre en œuvre l'action commune à entreprendre, tant au niveau interne qu'externe. Cependant, certaines de ces institutions n'ont jamais fonctionné, parmi lesquelles, le conseil consultatif (ou parlement maghrébin). S'ajoute à cela le désaccord existant quant aux prérogatives du secrétariat général. L'Europe a tracé la voie dans ce domaine, et reste aux pays maghrébins de s'en inspirer de cet exemple pour rendre efficace et opérationnelle les institutions de l'UMA.

c)- Les questions de la sécurité :

La présence d'Etats puissamment armés bien au-delà des nécessités défensive est par elle-même une condition d'insécurité. La conception d'une sécurité nationale unilatéralement définie est un concept directement lié à la domination et la conquête extérieure. Le défi est d'affronter les questions stratégiques dans une perspective de coopération impliquant les pays considérés comme ennemi potentiel. Cela signifie qu'il faut prendre en compte dans la définition des options politico-militaires de chaque Etat des exigences légitimes de sécurité, qui soient à la fois les siennes propres, celles de ses voisins amis mais aussi celles de tous les pays. D'où peut s'engager un processus véritable de désarmement et de contrôle des armements permettant la diminution graduelle de l'utilisation de la violence comme moyen de résoudre les conflits.

Penser sécurité aujourd'hui, suppose une réflexion collective Nord-sud. Il s'agit de construire ensemble un nouveau concept global en donnant la priorité aux composantes économique, écologique, culturelle et politique dans le cadre de coopération ouverte entre les pays du Maghreb et union européenne. Cette perspective est incompatible avec la poursuite ou la relance de logiques militaires pour régler les conflits.

La sécurité Nord sud est directement liée au maintien ou non des asymétries qui la caractérisent en particulier sur le plan économique. La sécurité augmentera dans la mesure même où se réduiront les écarts économiques et sociaux entre la rive nord et sud de la méditerranée. La sécurité diminuera si ces asymétries se maintiennent ou augmentent.

Conclusion

L'analyse des relations euro-maghrébines passe nécessairement par la compréhension de l'espace maghrébin. Le Maghreb bien qu'étant un espace géopolitique homogène n'a pas su jusqu'à présent dépasser ses rivalités internes pour évoluer vers un espace économiquement intégré et politiquement aligné. L'Union du Maghreb arabe souhaité par la majorité de la population bien que mise sur place depuis 1987 ; n'a pas encore atteint ses objectifs d'intégration régionale ; notamment la mise en place d'une plate forme commune de coopération avec l'union européenne. Le dialogue d'association est menu de façon bilatérale. A l'heure de la mondialisation et des associations régionales multiples le Maghreb demeure divisé. Les facteurs de dissonance sont nombreux, mais les plus importants sont les problèmes frontaliers algéro-marocain et la non résolution de la question du Sahara occidental.

Au vue de cette situation, l'Union européen mène un dialogue bilatéral avec les trois pays. Dialogue déséquilibré certes puisque les asymétries entre les prétendants sont nombreuses. Sur le plan économique, les échanges commerciaux des maghrébins sont fortement polarisés sur l'union européenne ; qui représente un partenaire commercial très important ; l'inverse n'est pas vrai. D'autres asymétries sont constatées à travers les indicateurs de démographie et de PIB.

La coopération euro-maghrébine existe depuis des trentaines d'années. Elle est essentiellement économique au début. Le bilan de cette coopération est plutôt négatif puisque les écarts de niveau de vie se sont accentuée. Ce qui a provoqué des flux migratoires du sud vers le Nord... L'Europe est consciente qu'elle ne peut construire sa prospérité sans assurer une certaine stabilité à ses frontières sud. Quant au Maghreb, il souhaite ancrer ses peuples dans un monde moderne et l'intégration dans l'économie mondiale. C'est pourquoi l'Europe a initié plusieurs initiatives de coopérations, la plus importante et celle de Barcelone ou la définition d'un espace de paix et de stabilité partagée prend en compte les volets de coopération politique et sécuritaire, le volet économique et le volet social et culturel.

Ce projet de coopération euro-méditerranée lancé depuis 7 ans semble piétiné à ce jour. Et la Charte de paix et de stabilité n'est pas encore signée ; les blocages sont causés par des perceptions différentes des questions de sécurité entre le Nord et le sud, Mais les perspectives de coopération sont loin d'être négligeable pour les partenaires. Cette initiative va permettre la restructuration des économies maghrébines pour s'intégrer dans

les économies mondiales, mais la libéralisation de ces institutions déjà fragile risque de provoquer le contraire de ce qui est souhaité si les entreprises des pays maghrébines ne sont pas bien préparées pour affronter la concurrence des produits industriels européens. C'est pour cela, que des voix s'élèvent déjà, pour revigorer ce programme et le mettre sur la bonne voie.

Les partenaires sont convaincus que la sécurité de la région et de la pérennité de ces relations est étroitement liée à la réduction des asymétries entre le Nord et le sud. La priorité doit être donnée au développement économique et technologique du sud visant à attaquer à la racine les facteurs réels d'instabilité sociale et politique dérivant de la situation économique dans les pays du sud ; seul garantie du retient du flux migratoire qui fait autant peur au Nord. Les volets écologiques, culturel et politique sont à admettre dans les priorités ; D'une coopération ouverte entre les pays du Maghreb et l'Europe. Cela exige une reconnaissance de l'autre comme partenaire, et dans la forme que dans le fond ; et abandonné le concept militaire et répressif de la sécurité et la stabilité.

Bibliographie

- *les cents portes du Maghreb* Benjamin Stora – Akram Ellyes éditions ouvrières oct99
- *La situation géostratégique en Méditerranée*, Editions Revue d'Etudes, 1999.
- *Méditerranée : Quel enjeu pour le XXI^{ème} siècle*, Dossier de la Revue de Défense Nationale, avril 1999
- *Le partenariat euro-méditerranéen*, Dossier de la revue Défense, septembre 2000.
- *Le partenariat euro-méditerranéen, dynamique de l'intégration régionale*, Rémy Leveau, Editions La documentation française, 2000.
- *Partenariat euro-méditerranéen : Les tâches non accomplies*, Professeur Bichara Khader, université de Louvain, Belgique.
- le partenariat Euro-maghrébin : un mariage à blanc : les études de CERI N°47 novembre 1998 Béatrice Hibou et Luis martinez.
- *Rapport d'information 121 (2001-2002) délégation du SENAT pour l'union européenne LEPENSEC Louis* http://www.senat.fr/rap/r01-121_mono.html
- *MEDA, Programme de coopération du partenariat euro-méditerranéen 1996-2000* <http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir>
- *Le bilan du Monde*, Le Monde, Edition 2001.
- *Vers une sécurité commune en méditerranée : les études de Damoclès Bernard Ravanel*
- *marché tropicaux et méditerranéens Le partenariat euro-méditerranéen, mythe et réalité* Pelletier Pierre Nr2897 du 18/5/2001
- *confluence méditerranée* Nr 27 du 9/1998
- *la coopération entre l'UE et les pays du Maghreb : Mohamed ben Hassen Aloui* édition NATHAN